

Le référendum, un droit démocratique

24.05.2017

FRANÇOIS MAURON, CHEF DE LA RUBRIQUE RÉGIONS

Opinion

Après une campagne tendue, qui a vu ses protagonistes être à maintes reprises submergés par des émotions à fleur de peau, les citoyens de Romont ont accepté dimanche en votation communale un crédit d'investissement de 5,1 millions de francs pour le réaménagement du centre sportif de Bossens.

Rien que de très naturel aux yeux de l'observateur de la chose publique. Le Conseil communal a nourri un dessein, que le Conseil général a avalisé dans la foulée. Mais des habitants du chef-lieu glânois ne l'ont pas entendu de cette oreille. Jugeant le projet peu opportun, ils ont lancé un référendum pour le combattre sous l'étendard de l'association Notre Romont! Celle-ci a réuni les 330 signatures nécessaires (10% du corps électoral). Les citoyens de la commune se sont donc prononcés sur cet objet, pour l'approuver à 63,7%.

Si ce parcours jalonné d'obstacles reflète l'image usuelle du cheminement de la démocratie à la mode helvétique, les propos tenus dimanche par Dominique Butty, syndic de Romont, à l'issue du scrutin, sortent de l'ordinaire. Et ils laissent songeur.

«Ce vote est une mise en garde aux autres communes contre ces associations citoyennes qui discréditent l'action des élus», peste-t-il dans *La Liberté*. «Ce n'est pas normal que notre activité dynamique soit entravée», ajoute-t-il dans *La Gruyère*. Un journal dans lequel Dominique Butty, durant la campagne, a dénoncé les «méthodes fascistes» des membres de Notre Romont!

Si les périodes de votations sont souvent le théâtre de paroles fortes, les acteurs de ces joutes verbales doivent toutefois faire attention au poids des mots. Le syndic de Romont peut déplorer l'attitude ou la manière de lutter de ses opposants. En revanche, il ne doit en l'occurrence pas contester le bien-fondé de leur combat. Une association citoyenne ne discrédite pas le travail des élus en déposant un référendum contre une de leurs décisions. Il s'agit au contraire d'un de ses droits démocratiques fondamentaux. Et que cela entrave parfois l'action des autorités ne fait pas encore des référendaires des fascistes!

De plus, cette arme, courante au plan fédéral, est rarement usitée à l'échelle régionale. Au niveau cantonal, ces dernières années, les Fribourgeois se sont exprimés dimanche sur Ecalex, et en 2012 sur la loi sur l'énergie, à la suite du dépôt d'un référendum. Dans les communes, on peut citer le combat relatif au quartier de Montmoirin à Châtel-Saint-Denis en 2014. Plus loin dans le temps, il y a aussi eu celui (perdu) contre le théâtre Equilibre à Fribourg. Mais la plupart du temps, les décisions prises dans les parlements ne sont pas contestées.

Concernant le centre sportif de Bossens, les autorités du chef-lieu glânois, au final, sortent renforcées de l'épreuve du vote populaire. Deux citoyens sur trois ont en effet accepté le projet. Cela renforce sa légitimité aux yeux de la population.